

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2025

INTERDIRE UN MARIAGE EN FRANCE LORSQUE L'UN DES FUTURS ÉPOUX RÉSIDE DE  
FAÇON IRRÉGULIÈRE SUR LE TERRITOIRE - (N° 1583)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 76

présenté par

M. Piquemal, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,  
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,  
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,  
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,  
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,  
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais,  
Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**TITRE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rédiger ainsi le titre :

« visant à clarifier les accords sur les idées xénophobes entre l'extrême-droite et le bloc dit  
« central » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP souhaitent souligner les points communs entre  
l'extrême-droite et le bloc dit central sur les questions d'immigration et d'idées xénophobes.

On peut souligner l'originalité que constitue l'insertion, dans un texte mis à l'ordre du jour d'une  
niche d'un parti d'extrême-droite qui se déclare d'opposition, d'une disposition directement suggérée  
par un membre du gouvernement.

En effet, peu après le rejet de ce texte manifestement inconstitutionnel en commission des lois du  
Sénat, le Garde des Sceaux Gérald Darmanin a déclaré « Je suis sûr que votre assemblée trouvera les

moyens de rendre constitutionnel ce texte. Notamment en permettant, j'y suis favorable, que si le procureur ne répond pas, on donne raison aux maires, alors qu'aujourd'hui c'est l'inverse. Si le procureur ne répond pas, le maire est obligé de marier (...) ».